

l'accord de Dumbarton-Oaks, mais on pourrait aller jusque-là en groupant plusieurs de ses articles.

Nous sommes d'avis que l'accord de Dumbarton-Oaks, nonobstant la critique dont il a été l'objet,—et je me suis permis de le critiquer il y a un instant,—fournit au moins la base d'une discussion à San-Francisco relativement aux mesures conjuguées que les nations devraient prendre pour proscrire la guerre. Puis, si nous sommes de cet avis,—naturellement, si tous les membres de la Chambre le sont,—nous devrions nous efforcer de faire des propositions pratiques visant à améliorer la base de la discussion dont nous disposons déjà afin de renforcer la solidarité actuelle des Nations Unies. Et quel est celui parmi nous qui ne se rende pas compte pleinement que tout l'avenir du genre humain dépend du maintien de la solidarité des Nations Unies et particulièrement de la solidarité des trois grandes puissances? Et le Canada est en mesure pour diverses raisons,—j'en ai indiqué quelques-unes, comme la situation géographique, et d'autres,—d'aider à consolider cette solidarité et cette unité. Il est en excellente position, dis-je, pour aider à la réalisation de cet objet. Pourquoi? Parce que le Canada est reconnu comme un guide,—j'allais dire "le guide",—chez les nations secondaires.

Lorsqu'il s'agit de sanctions économiques contre un agresseur, ou du recours effectif à la force armée, le Canada est un facteur important. Le Canada et les pays pacifiques de son importance, comme le premier ministre l'a déclaré cet après-midi,—et nous l'approuvons entièrement à ce sujet,—devraient jouir d'une plus grande mesure d'autorité dans le conseil de sécurité projeté. D'après les présentes propositions, le Canada pourrait être tenu de rompre ses relations commerciales avec un agresseur futur quelconque ou de fournir des forces armées pour le combattre sans avoir eu l'occasion de participer aux discussions qui auraient abouti à la décision prise. Les petits pays dont le commerce n'est pas considérable, et qui sont incapables de fournir une force armée de quelque importance, jouissent d'une aussi grande influence que les Etats secondaires; c'est là un point que la délégation canadienne devrait essayer de corriger. Il y a deux raisons qui militent en faveur d'une meilleure représentation des Etats secondaires au sein du conseil de sécurité. Tout d'abord ce conseil doit pouvoir disposer en tout temps d'une force suffisante, et il manquera de cette force décisive à moins que la représentation des nations ne soit proportionnée à la contribution qu'elles seront appelées à faire pour assurer la paix mondiale.

En second lieu, il importe que les nations secondaires qui devront fournir une aide essen-

tielle contre un agresseur soient en mesure de voter de quelque façon quant à la décision à prendre. C'est là un principe fondamental du gouvernement responsable, et le Gouvernement canadien, ou celui de tout autre pays démocratique, incidemment, a des obligations à ce sujet envers ses commettants. Il pourrait être difficile de marcher au combat ou de rompre des relations économiques sous la direction d'un conseil au sein duquel, au sujet de si nombreuses questions, on nous aurait refusé de nous prononcer de façon convenable. J'aimerais dire que notre parti est en tous points en faveur de la sécurité collective,—et je dis ces mots à dessein,—en leur donnant tout le sens qu'ils comportent. Nous sommes d'avis qu'il est du devoir du Canada de s'employer à faire accepter des propositions tendant à l'amélioration de l'entente conclue à Dumbarton-Oaks et à favoriser comme but ultime l'établissement d'une Organisation démocratique réelle, effective et internationale en vue de maintenir la paix.

Cet après-midi, le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé de certains des grands organismes qui ont été établis de concert avec la Société des Nations et qu'il a appelés des organismes d'interdépendance fonctionnelle. Il a dit que dans un avenir immédiat, la question de fournir des vivres et de l'aide aux régions dévastées sera aussi importante que l'étude des mesures à prendre pour prévenir la guerre, ajoutant que les nations associées et en mesure de ce faire devraient voir de quelle manière elles peuvent aider le plus avantageusement à réparer la dévastation de la guerre. Nous savons que la Société des Nations a échoué à certains points de vue, mais aussi qu'à d'autres, le travail de la Société des Nations doit se continuer dans les cadres de la nouvelle Organisation internationale. Ce qu'elle a fait pour enrayer le commerce néfaste des narcotiques et la traite des blanches a contribué énormément à secourir ceux qui, dans le monde entier, ne pouvaient s'aider eux-mêmes. L'Organisation internationale du Travail, peut-être la seule grande organisation issue de la Société des Nations et qui nous reste encore, devrait voir son influence étendue et ses décisions devraient être acceptées dans une plus large mesure que celle dans laquelle le Canada et les autres pays les ont acceptées dans le passé. Vient ensuite la question de l'alimentation. On nous a appris avant la guerre que les deux tiers des habitants du monde ne sont pas suffisamment alimentés. Je dis, monsieur l'Orateur, que dans un monde dont les deux tiers de la population manquent de nourriture, peu importe la solidité du système de sécurité collective dans le domaine militaire,